



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 74 (dont 18 procurations)

N°39

**OBJET :**

**TRANSITION  
ENERGETIQUE**

**MISE EN PLACE  
COOPERATION  
INGENIERIE  
PROJETS ENERGIE  
CLIMAT DANS LA  
CONTINUITÉ DU  
PCAET**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 08 OCT. 2021

Publiée ou notifiée

le : 08 OCT. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT (à partir de la délibération n°51), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°11), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD (à partir de la délibération n°9), Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER (de la délibération n°1 à 35 et à partir de la délibération n°39), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT (à partir de la délibération n°20), Henri SARRE (à partir de la délibération n°9), Corinne IBARRA, Claude MALHURET (de la délibération n°1 à 30 et à partir de la délibération n°35), Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE, Michèle CHARASSE à Nicole COULANGE, Jean-Claude BRAT à Jean-Sébastien LALOY (jusqu'à la délibération n°50), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Ludivine DUFRAISE à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jacques TERRACOL, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Annie DAUPHIN à Jean-Sébastien LALOY, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD (jusqu'à la délibération n°10) Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Jean ALMAZAN, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°19), Henri SARRE à Corinne IBARRA (jusqu'à la délibération n°8), Alexis BOUTRY à Evelyne VOITELLIER, Linda PELISSIER à Corinne IBARRA, Sylvie DUBREUIL à Evelyne VOITELLIER.

Absents excusés :

MM. François SZYPULA, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188,

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26,

**Vu** le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la Stratégie Nationale Bas Carbone,

**Vu** le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté,

**Vu** la délibération du 20 septembre 2018, sur la prescription d'élaboration du PCAET, et le fait de confier au SDE 03, le pilotage de ce dernier,

**Considérant** la constitution d'un pôle d'ingénierie technique par le SDE 03, composé de 3 techniciens, qui aura pour mission d'apporter appui, soutien et conseil dans l'application et le suivi des PCAET,

**Considérant** la continuité d'une démarche d'ingénierie mutualisée dans le cadre de la poursuite de l'intérêt général inhérent aux problématiques globales de transition énergétique, ouvrant droit à 85 jours d'accompagnement pour Vichy Communauté, pour un montant de participation calculé au prorata du nombre d'habitants. (Calcul pour population 2020 : 82019 habitants : 14516 €),

**Considérant**, que le SDE 03 prendra l'intégralité des coûts à sa charge pour le second semestre 2021, afin de lancer le service dans de bonnes conditions,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de coopération Public – Public, entre le SDE 03, et les EPCI de l'Allier ci-annexé, pour la mise en place d'une coopération d'ingénierie sur les projets Energie – Climat, dans le but d'assurer la mise en œuvre d'une mission de service public qui est commune aux pouvoirs adjudicateurs signataires, pour traiter des problématiques liées à la Transition Energétique, et au suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

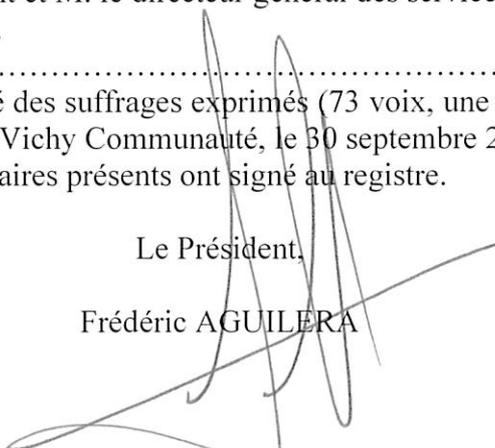
- d'approuver cette proposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (73 voix, une abstention : M. Sigaud), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 30 septembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**CONTRAT DE COOPERATION PUBLIC-PUBLIC  
SDE 03 - EPCI-FP de l'Allier**

**MISE EN PLACE D'UNE COOPERATION D'INGENIERIE SUR LES PROJETS  
ENERGIE-CLIMAT  
ENTRE LE SDE 03 ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE**

Entre,

- La Communauté de Communes Bocage Bourbonnais, représentée par Monsieur le Président Jean-Marc DUMONT agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ... ,  
ci-après dénommée «Bocage Bourbonnais »
- La Communauté de Communes Commentry Montmarault Nérís Communauté, représentée par Monsieur le Président Claude RIBOULET agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ... ,  
ci-après dénommée «Commentry Montmarault Nérís Communauté»
- La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, représentée par Monsieur le Président Roger LITAUDON agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ... ,  
ci-après dénommée «Entr'Allier Besbre et Loire»
- La Communauté de Communes Pays d'Huriel, représentée par Monsieur le Président Jean-Elie CHABROL agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ... ,  
ci-après dénommée «Pays d'Huriel »
- La Communauté de Communes Pays de Lapalisse, représentée par Monsieur le Président Jacques DE CHABANNES agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ... ,  
ci-après dénommée «Pays de Lapalisse»
- La Communauté de Communes Pays de Tronçais, représentée par Monsieur le Président Daniel RONDET agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ... ,  
ci-après dénommée «Pays de Tronçais»

Contrat de coopération public-public | SDE 03 - EPCI-FP de l'Allier

Pôle ingénierie de projets énergie-climat

- La Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, représentée par Madame la Présidente Véronique POUZADOUX agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ...,  
ci-après dénommée « Saint-Pourçain-Sioule-Limagne »
- La Communauté de Communes Val de Cher, représentée par Monsieur le Président Mohammed KEMIH agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ...,  
ci-après dénommée « Val de Cher »
- La Communauté d'agglomération Montluçon Communauté, représentée par Monsieur le Président Frédéric LAPORTE agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ...,  
ci-après dénommée « Montluçon Communauté »
- La Communauté d'agglomération Moulins Communauté, représentée par Monsieur le Président Pierre-André PERISSOL agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ...,  
ci-après dénommée « Moulins Communauté »
- La Communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par Monsieur le Président Frédéric AGUILERA agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du ...,  
ci-après dénommée « Vichy Communauté »

Et

- Le Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Allier, représenté par M. Yves SIMON, président en exercice, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du 27 mai 2021,  
ci-après dénommé « SDE 03 »

**Vu** l'article L.2511-6 du Code de la Commande publique,  
**Vu** les obligations de suivi et de mise en œuvre des Plans Climat-Air-Energie-Territoriaux,  
**Vu** les statuts du SDE 03,  
**Vu** les compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents du SDE 03,

Contrat de coopération public-public | SDE 03 - EPCI-FP de l'Allier

Pôle ingénierie de projets énergie-climat

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité du SDE 03, et des activités complémentaires prévues au sein de ses statuts (réalisation d'études et de schémas relatifs au développement des énergies renouvelables, à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la maîtrise de la demande d'énergie, à la mise en œuvre et au suivi des travaux d'économie d'énergie; accompagnement des adhérents pour toute action s'inscrivant dans une démarche de planification énergétique), le SDE 03 a décidé de constituer un pôle d'ingénierie technique.

Ce pôle initialement composé de 3 techniciens aura pour mission d'apporter appui, soutien et conseil dans l'application des PCAET (plan climat air énergie territoriaux), et plus largement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de tout projet lié aux thématiques énergie-climat.

Le SDE 03 entend proposer cette ingénierie aux intercommunalités de l'Allier étant rappelé que le SDE 03 et l'intégralité des Communautés de communes et Communautés d'agglomération de l'Allier collaborent depuis plusieurs années sur ces thématiques via les PCAET notamment.

**Considérant** l'inscription de cette démarche dans le cadre de la poursuite de l'intérêt général inhérent aux problématiques globales de transition énergétique,

**Considérant** l'absence d'opérations lucratives ou commerciales dans la présente démarche départementale,

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 - OBJET**

Le présent contrat est conclu dans le but d'assurer la mise en œuvre d'une mission de service public qui est commune aux pouvoirs adjudicateurs signataires, pour traiter des problématiques liées à la transition énergétique, et au suivi des Plans Climat-Air-Energie-Territoriaux.

Au regard des ressources humaines dont dispose déjà le SDE 03, il convient de faire bénéficier cette expertise sur les problématiques liées à la transition énergétique, et au suivi des Plans Climat-Air-Energie-Territoriaux à l'ensemble des intercommunalités de l'Allier.

Contrat de coopération public-public | SDE 03 - EPCI-FP de l'Allier

Pôle ingénierie de projets énergie-climat

Ce partage des ressources permettra à l'ensemble des acteurs de concourir au suivi et à la mise en œuvre des actions définies au sein des PCAET, et de développer, ensemble, les politiques liées à la thématique énergie-environnement, et d'en assurer leur suivi.

## **Article 2 - DUREE DU CONTRAT**

Le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 3 ans.

Le contrat sera ensuite reconductible, tacitement par période d'un an supplémentaire par reconduction.

Le contrat pourra ne pas être reconduit par décision du SDE 03. Dans ce cas, le SDE 03 en informe l'intégralité des EPCI-FP dans un délai de six mois avant la fin de la période en cours.

Un EPCI pourra demander la non-reconduction du contrat. Dans ce cas, il en informe le SDE 03, dans un délai de six mois avant la fin de la période en cours. Selon l'incidence financière entraînée par la sortie d'un EPCI dans l'application du contrat, le SDE 03 se réservera alors le droit de revoir par avenant le montant de la contrepartie financière demandée aux autres EPCI.

## **Article 3 - CONTENU DE LA COOPERATION**

Dans le cadre du pôle d'ingénierie technique développé par le SDE 03, les techniciens apporteront l'expertise nécessaire pour le montage de dossiers relatifs à la thématique énergie-environnement qui nécessitent une expertise importante, que ce soit sur le volet technique comme sur le volet financement des actions.

Le pôle sera chargé de mettre en œuvre les actions identifiées dans les PCAET, mais également pour tout autre projet structurant pour les territoires autour de ces thématiques.

Le pôle sera entièrement coordonné par le SDE 03, dans la continuité directe de l'accompagnement proposé par le Syndicat pour le développement des PCAET des 11 EPCI du Département. Le temps de travail des techniciens sera réparti sur l'ensemble du territoire. La répartition des agents sera effectuée selon les thématiques et problématiques rencontrées par les EPCI.

Chaque EPCI se verra attribuer un droit de tirage en nombre de jours d'interventions sur son territoire :

- .25% du temps soit 168 jours dédiés aux actions mutualisées
- 75% du temps soit 504 jours dédiés aux actions

Contrat de coopération public-public | SDE 03 - EPCI-FP de l'Allier

Pôle ingénierie de projets énergie-climat

individuelles des EPCI

La répartition suivante est proposée suite aux travaux de la Commission Consultative de 27 février 2021, elle reflète une base forfaitaire pour tous, le reste étant réparti au prorata de la population.

EPCI	Droit de tirage en nombre de jours/an
SDE03	224*
Bocage Bourbonnais	30
Commentry Montmarault Nérès	45
Entr'Allier Besbre et Loire	45
Montluçon Communauté	75
Moulins Communauté	75
Pays d'Huriel	25
Pays de Lapalisse	25
Pays de Tronçais	25
Saint-Pourçain Sioule Limagne	50
Val de Cher	25
Vichy Communauté	85

\* : le droit de tirage alloué au SDE03 correspond au temps de formation des agents et au travail sur les actions mutualisées à l'échelle départementale.

#### Article 4 - MODALITES FINANCIERES

Le coût du service est estimé à 150 000 € annuel comprenant :

- le financement des trois postes de techniciens
- les frais indirects induits.

Il convient d'ajouter que le SDE 03 prend l'intégralité des coûts à sa charge pour le second semestre 2021 afin de lancer le service dans de bonnes conditions.

En contrepartie des interventions des agents du pôle basés au SDE 03, il est convenu d'une contribution supportée par les intercommunalités de l'Allier à hauteur de 50 % répartie entre elles comme suit :

##### 1- Première part - Participation forfaitaire

Il est établi un forfait en fonction de la population de l'EPCI :

Population	Forfait
< 15 000 hab	2 000 €
de 15 000 à 40 000 hab	4 000 €

Contrat de coopération public-public | SDE 03 - EPCI-FP de l'Allier

Pôle ingénierie de projets énergie-climat

> 40 000 hab

6 000 €

## 2- Seconde part - Participation fonction de la population des Intercommunalités de l'Allier

La seconde part est fonction de la population de l'EPCI par rapport au total de la population du Département de l'Allier.

## 3- Synthèse des deux parts et modalités de paiement

Les EPCI verseront au SDE 03 le montant total (parts 1 et 2) en un unique versement annuel, au terme de la période en cours, soit en janvier N+1 pour la période N.

Lors de l'appel du versement unique en janvier N+1, la population des EPCI sera remise à jour en fonction des dernières données disponibles via le site INSEE.

A titre indicatif, la participation des EPCI s'élèverait comme suit (population 2020) :

EPCI	Population	Part 1 - Forfait	Part 2 - Variable	Total
Bocage Bourbonnais	13 769	2 000 €	1 430 €	<b>3 430 €</b>
Commentry Montmarault Nérès Communauté	26 030	4 000 €	2 703 €	<b>6 703 €</b>
Entr'Allier Besbre et Loire	24 929	4 000 €	2 588 €	<b>6 588 €</b>
Montluçon Communauté	61 905	6 000 €	6 428 €	<b>12 428 €</b>
Moulins Communauté	65 408	6 000 €	6 792 €	<b>12 792 €</b>
Pays d'Huriel	7 538	2 000 €	783 €	<b>2 783 €</b>
Pays de Lapalisse	8 477	2 000 €	880 €	<b>2 880 €</b>
Pays de Tronçais	7 452	2 000 €	774 €	<b>2 774 €</b>
Saint-Pourçain Sioule Limagne	34 008	4 000 €	3 531 €	<b>7 531 €</b>
Val de Cher	5 540	2 000 €	575 €	<b>2 575 €</b>
Vichy Communauté	82 019	6 000 €	8 516 €	<b>14 516 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>337 075</b>	<b>40 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>75 000 €</b>

Les données de population utilisées sont issues de la référence 2021 de la population légale. Les données de population au 1er janvier 2018 dans les limites territoriales des communes au 1er janvier 2020 sont officielles et authentifiées par le décret n°2020-1706 du 24 décembre 2020 paru au Journal officiel. Ces populations entrent en vigueur au 1er janvier 2021.

**Article 5 - CLAUSE DE REVISION DES DISPOSITIONS FINANCIERES DU CONTRAT**

Les dispositions financières du contrat pourront donner lieu à révision, entre le SDE 03 et les EPCI, dans le cas où le SDE 03 ne peut plus assurer la prestation à la suite de démission, mutation ou d'arrêts-maladie prolongés au sein du pôle d'ingénierie technique. Dans ce cas, le montant de la participation annuelle sera revu à la baisse par voie d'avenant au présent contrat.

Enfin, une révision pourra avoir lieu dans le cas de la décision de non-reconduction prise à l'initiative d'un EPCI, dans le cadre de l'article 2 du présent contrat.

**Article 6 - RESPONSABILITE DU PERSONNEL**

Les missions définies à l'article 3 du présent contrat, sont exécutées par du personnel directement recruté par le SDE 03. Ce personnel relève de la seule responsabilité du SDE 03 et est placé sous la seule autorité hiérarchique du SDE 03.

**Article 7 - LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en douze exemplaires,  
A le

**Pour le SDE 03**  
Le Président,

Yves SIMON

**Pour Bocage Bourbonnais**  
Le Président,

Jean-Marc DUMONT

**Pour Pays de Tronçais**  
Le Président,

Daniel RONDET

**Pour Saint-Pourçain Sioule  
Limagne**  
La Présidente,

Véronique POUZADOUX

Contrat de coopération public-public  
l'Allier  
Pôle ingénierie de projets énergie-clir



**Pour Commeny Montmarault Nérès**  
Le Président,

**Pour Val de Cher**  
Le Président,

Claude RIBOULET

Mohammed KEMIH

**Pour Entr'Allier Besbre et Loire**  
Le Président,

**Pour Montluçon Communauté**  
Le Président,

Roger LITAUDON

Frédéric LAPORTE

**Pour Pays d'Huriel**  
Le Président,

**Pour Moulins Communauté**  
Le Président,

Jean-Elie CHABROL

Pierre-André PERISSOL

**Pour Pays de Lapalisse**  
Le Président,

**Pour Vichy Communauté**  
Le Président,

Jacques DE CHABANNES

Frédéric AGUILERA

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°39 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2021 TRANSITION ENERGETIQUE MISE EN PLACE COOPERATION  
INGENIERIE PROJETS ENERGIE CLIMAT DANS LA CONTINUITE DU  
PCAET

.....  
Date de décision: 30/09/2021

Date de réception de l'accusé 08/10/2021

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 30SEP2021\_39

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210930-30SEP2021\_39-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 39.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210930-30SEP2021\_39-DE-1-  
1\_1.pdf )